

# Novelis



## Durée du travail

La durée annuelle normale du travail est de 2'080 heures au maximum (52 X 40 heures), sans les pauses.

## Salaires

Au moment où nous publions cette fiche, les augmentations salariales 2025 ne sont pas encore connues. Elle sera mise à jour une fois que nous aurons ces informations.

## 13<sup>e</sup> salaire

Le 13<sup>e</sup> salaire (ne comprenant pas les suppléments d'équipe) est versé en fin d'année.

## Vacances

|                    |          |
|--------------------|----------|
| Dès 20 ans révolus | 25 jours |
| Dès 40 ans révolus | 27 jours |
| Dès 50 ans révolus | 30 jours |

## Maladie : droit au salaire

Versement du salaire à 100 %, puis réduction à 80 % selon une échelle de 1 à 6 mois en fonction des années d'activité.

## Accident : droit au salaire

Versement du salaire à 100 %, puis réduction à 80 % selon une échelle de 1 à 6 mois en fonction des années d'activité.

## Congé maternité et paternité

Le congé maternité est de 16 semaines payées à 100%. Pour les pères ce congé est de 10 jours à 100%

## Contribution professionnelle

Une retenue conventionnelle de Fr. 5.00 par mois est retenue sur les salaires.

Cette contribution est remboursée au minimum à hauteur de Fr. 200.00 par année pour les membres d'Unia.

## Délai de congé

|   |         |
|---|---------|
| Pendant le temps d'essai                              | 7 jours |
| Pendant la première année de service                  | 1 mois  |
| Dès la deuxième année de service                      | 2 mois  |
| Dès la dixième année de service                       | 3 mois  |
| A partir de 55 ans et avec au moins 10 ans de service | 4 mois  |

## Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00